



Déclaration liminaire CSAL de l'Eure du 26 juin 2025

Évreux, le 26 juin 2025,

Monsieur le Président,

Trop de fonctionnaires, toujours trop de fonctionnaires. Après la Cour des comptes, c'est la Ministre déléguée en charge des Comptes publics Amélie de Montchalin qui en appelle, elle aussi, à la suppression de fonctionnaires pour éviter la faillite de la France. Les fonctionnaires sont aujourd'hui en France cette bête noire, responsable de tous les maux, qu'il faudrait offrir en victime sacrificielle sur l'autel des marchés pour apaiser leur courroux.

Mais sur la faillite de la France rappelons néanmoins¹ :

- que depuis 2008 - exception faite de l'année covid 2020 - le niveau de dépense publique est resté globalement stable ;
- que la hausse de la dette s'explique en grande partie par une baisse des recettes ;
- que les baisses de prélèvements représentent un manque à gagner cumulé net de 308,62 milliards d'euros sur la période 2018 à 2023 ;
- que les « cadeaux fiscaux » aux grandes entreprises et ménages aisés représentent à eux seuls 207 milliards d'euros, soit 24 % de la hausse de la dette sur la même période.

Ainsi, « *si la législation fiscale et le niveau des recettes sociales avaient été figés depuis 2017, entre 2018 et 2023, la dette publique s'élèverait à 2 795 milliards d'euros, soit 99 % du PIB au lieu de 109,9 %* ».

Puis sur le nombre de fonctionnaires rappelons² :

- que de 1997 à 2023, la croissance du nombre de fonctionnaires des 3 versants est inférieure à la croissance du nombre d'emploi total en France ;
- que sur cette période les effectifs de la fonction publique d'État ont connu une croissance moitié moindre à celle de la population.

En particulier, notre administration est passée de 126 580 agent·e·s en 2008 à 89 420 en

¹ Rapport Attac, Observatoire de la justice fiscale et CADTM « La dette de l'injustice fiscale » mars 2025

² Note FIPECO du 11.06.2025 « Les effectifs de la fonction publique de 1997 à 2023 »

2024. Les suppressions ont différemment touché les différents corps : - 30 000 C ; - 7 000 B, - 160 A. La DGFiP a donc déjà particulièrement été immolé sur l'autel des réformes et des suppressions de postes.

À ce propos, Amélie de Montchalin, toujours, déclarait le 10 juin 2025 sur RTL : « *Je vous donne un exemple d'une administration qui s'est réformée, c'est les impôts. Il y a 25 % de moins de fonctionnaires aujourd'hui qu'il y a dix ans. Comment ? Parce qu'on a fait la réforme du prélèvement à la source, parce qu'on a réorganisé notre présence sur le territoire. Je pense qu'aujourd'hui, les Français le disent, l'administration des impôts est l'une des administrations qu'ils considèrent la plus réactive, la plus modernisée... »*

Ce n'est pas le NRP qui maintient le service public de proximité, ce sont les agent·e·s qui accueillent les usagers, parfois excédés d'avoir à parcourir une centaine de km dans notre département rural pour nous rencontrer.

Ce ne sont pas les suppressions de postes qui maintiennent le service public, ce sont les agent·e·s qui rognent sur leurs pauses déjeuners ou leurs congés, qui se sentent parfois coupables de prendre des vacances.

Ce n'est pas GMBI qui améliore le service public, ce sont les agent·e·s qui malgré les problèmes, écopent et font leur possible pour corriger les malfaçons.

Pour **Solidaires Finances Publiques** c'est plutôt, malgré les réformes et les suppressions de postes, et grâce à l'engagement des agent·e·s que nous maintenons collectivement un service public de qualité. Or, les résultats de l'Observatoire interne sont clairs et nets, l'engagement des agent·e·s de la DGFiP est menacé. Dans l'Eure, seuls 29 % se déclarent optimiste sur leur avenir.

Nous sommes d'accord, il faut stopper la dégradation des comptes publics. Mais pour cela, **Solidaires Finances Publiques** revendique plutôt de lutter réellement contre la fraude et l'évasion fiscales en donnant les moyens humains, techniques et juridiques à la DGFiP de le faire. Nous revendiquons aussi la taxation du patrimoine, la mise en place d'un impôt plancher sur la fortune des 0,01 % des contribuables les plus riches, ou encore la fin des aides publiques ou baisses et exonérations de cotisations patronales attribuées sans aucune contrepartie.

La Ministre a aussi réinvoqué le slogan « *moins de fonctionnaires, mais mieux payés* ». Ce ne sont pas les rares oboles de 5 points d'ACF ou de la hausse de 1,5 % du point d'indice en juillet 2023 dans un contexte de suppression de la GIPA, de baisse de 10 % du traitement en cas de congés maladie ordinaire - y compris pour les femmes enceintes³ - ou de gel pluriannuel du point d'indice, qui amélioreront l'attractivité de la Fonction Publique en général et de la DGFiP en particulier. Ces mesures participent au tassemement des grilles et à la « smicardisation » des catégories C et B.

³ <https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250605157.html>

D'ailleurs, le rapport de l'observatoire interne pour la DDFiP de l'Eure est en cela instructif. Il relève avec netteté la rupture entre les catégories B et C et A+ et A en notant que « *L'analyse par catégorie révèle des écarts importants : les cadres (A+, A) bénéficient d'une relation stable et valorisante, tandis que les agents B et surtout C font état d'un recul de la qualité managériale* » ou bien encore que « *les A+ et A se montrent très bien informés et confiants, tandis que les agents B se montrent moins positifs sur les actions engagées et que les agents C manquent de visibilité* »

Les catégories B et C sont celles qui ont le plus subi les suppressions de postes. Dans notre direction, ce sont aussi celles qui accusent les plus grands déficits et vacances.

Enfin, dans le plan local de formation professionnelle 2025 (PLFP 2025), nous constatons encore beaucoup de modules offerts en e-Formation, voire même des parcours exclusivement proposés sous ce format. Or, le bilan du PLFP 2024 révèle un taux d'absentéisme très marqué et bien trop important propre aux e-Formations. La formation professionnelle demeure une réponse essentielle aux difficultés rapportées dans le rapport de l'observatoire interne. C'est pourquoi, même si cela peut sembler contre-intuitif dans le contexte que nous connaissons, **Solidaires Finances Publiques** revendique des sessions de formation données en local et en présentiel, et dans un souci écologique et budgétaire, « en circuit-court », à proximité des services d'affectation des agent·e·s. En effet, même si elles sont moins onéreuses des e-Formations auxquelles personne n'assiste demeurent une gabegie. Investir dans l'humain est toujours un bon placement.

Les représentant·e·s **Solidaires Finances Publiques** du personnel au CSAL de l'Eure.